

# RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE 2018

## FOURRIERE AUTOMOBILE

DEPANNAGE DELVAUX

07 AVENUE DU MAS DE GARRIC

34140 MEZE

TEL : 04.67.24.60.71



# **SOMMAIRE**

## **1- PRESENTATION DE L'ENTREPRISE**

1-1 IMPLANTATION	03
1-2 EFFECTIF	03
1-3 MOYENS TECHNIQUES	04/05/06
1-4 COMPETENCE TERRITORIALE	07
1-5 TARIFICATION	08

## **2- ANALYSE QUANTITATIVE ET FINANCIERE DU 01/01/2018 AU 31/12/2018.**

2-1 ANALYSE DES VOLUMES PAR SECTEUR GEOGRAPHIQUE	09
2-2 ANALYSE DES VOLUMES PAR MOIS	09
2-3 ANALYSE DES VOLUMES REGLES PAR THAU AGGLO	10
2-4 ANALYSE DU STOCK AU 31/12/2018	10
2-5 ANALYSE DES COUTS ET RECETTES	11

## **3- ANALYSE DE LA QUALITE DU SERVICE**

3-1 ORGANISATION TERRITORIALE ET PRATIQUE	12
3-2 ELEMENTS PERMETTANT D'APPRECIER LE SERVICE	12/13

## 1- PRESENTATION DE L'ENTREPRISE

### 1-1 Implantation

La délégation de la fourrière automobile se situe 7 ter avenue du Mas de GARRIC 34120 MEZE.



### 1-2 effectifs :

Le Personnel opérationnel compte 02 chauffeurs.

### 1-3 Moyens techniques

La flotte utilisée pour l'activité de fourrière automobile se compose des 03 véhicules suivants :

## IVECO EUROCARGO

### BQ-920-ZZ



**IVECO DAILY**  
**AD-214-AL**



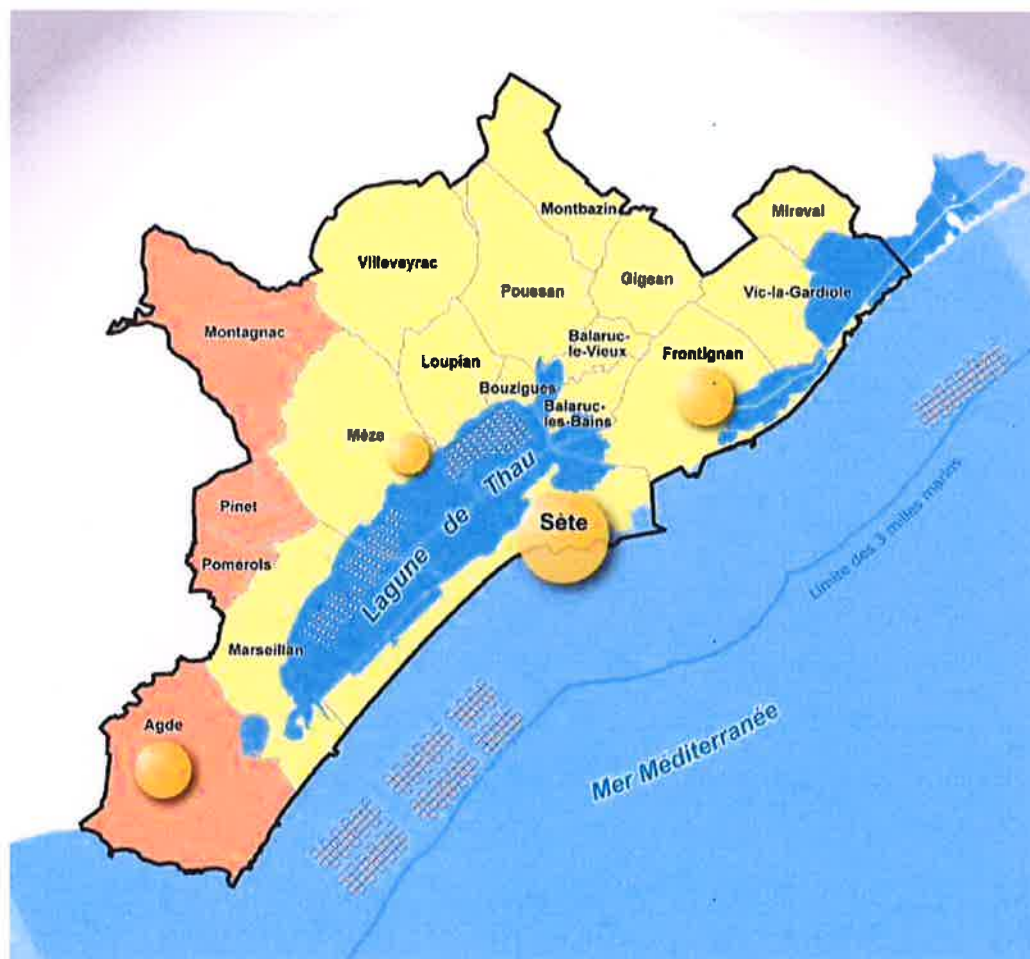
# RENAULT MIDLUM

AA-958-YL



#### 1-4 Compétence territoriale

La délégation du service public de la fourrière est au service de 06 communes regroupées par THAU AGGLO, (Meze, Montbazin, Villeveyrac , Loupian, Bouzigues et Poussan) :



## 1-5 Tarification

L'arrêté ministériel arrêté du 28 décembre 2018 modifiant l'arrêté du 14 novembre 2001 entrant en vigueur le 31 décembre 2018, fixant les tarifs maxima des frais de fourrière pour automobiles, détaillés comme suit :

### FRAIS D'IMMOBILISATION MATERIELLE EN TTC

Véhicules poids lourds	7.60 euros
Voitures particulières	7.60 euros
Autres véhicules immatriculés	7.60 euros

### FRAIS DE MISE EN FOURRIERE EN TTC

Véhicules poids Lourds (PTAC) >3.5 Tonnes	Opérations d'enlèvement	122.00 euros
	Opérations préalables	22,90 euros
Voitures Particulières	Opérations d'enlèvement	119.20 euros
	Opérations préalables	15,20 euros
Autres véhicules	Opération d'enlèvement	45.70 euros
	Opération préalables	7.60 euros

### FRAIS DE GARDE JOURNALIER TTC

Véhicules poids lourds	9.20 euros
Voitures particulières	6.31 euros
Autres véhicules immatriculés	3.00 euros

### FRAIS D'EXPERTISE EN TTC

Véhicule poids lourds	91.50 euros
Voitures particulières	61.00 euros
Autres véhicules immatriculés	30.50 euros

### Rappel des rémunérations par THAU AGGLO

Les cas suivants donnent lieu à une facturation directe à THAU AGGLO par le délégataire :

- Le propriétaire identifié ne donne pas suite à la notification de mise en fourrière
- Le délégataire procède à l'enlèvement d'épaves

Les tarifs mis en place sont les suivants :

- 144 euros TTC par véhicules légers, utilitaire POIDS LOURDS DE + DE 3,5T (enlèvement, gardiennage et frais d'expertise)
- 91.20 euros TTC par moto, scooter (enlèvement, gardiennage et frais d'expertise)



## 2-ANALYSE QUANTITATIVE ET FINANCIERE DE LA PERIODE DU 01/01/2018 AU 31/12/2018 :

### 2-1 Analyse des volumes par secteur géographique

VILLES	NBRE DE VEHICULES RESTITUES	NBRE DE VEHICULES DETRUITS	NBRES DE VEHICULES REMIS AU DOMAINE	NBRE DE VEHICULES RESTANT	NBRES DE VEHICULES EXPERTISES	TOTAL
MEZE	209	33	0	2	43	244
VILLEVEYRAC	3	5	0	0	5	8
MONTBAZIN	0	2	0	0	2	2
LOUPIAN	8	0	0	0	0	8
BOUZIGUES	0	0	0	0	0	0
POUSSAN	21	9	0	2	11	32
<b>TOTAL</b>	241	49	0	4	61	294

### 2-2 Analyse des volumes par mois

2018 ENLEVEMENTS	OPERATIONS PREALABLES*	ENLEVEMENTS 02 ROUES	ENLEVEMENT VEHICULES	ENLEVEMENTS PL ET CARAVANE
JANVIER	1	0	18	0
FEVRIER	0	0	14	0
MARS	0	0	18	0
AVRIL	2	1	26	0
MAI	0	1	37	0
JUIN	0	0	18	0
JUILLET	2	0	47	0
AOUT	0	1	47	0
SEPTEMBRE	0	1	21	0
OCTOBRE	1	0	13	0
NOVEMBRE	0	0	21	0
DECEMBRE	0	0	10	0
<b>TOTAL</b>	6	4	289	0

\*Ces véhicules sont restitués sur place à leur propriétaire, le véhicule de fourrière s'est déplacé, mais l'opération d'enlèvement n'a pas commencé. Ces opérations ne sont pas comptabilisées dans les enlèvements.

**2-3 Analyse des volumes par mois faisant l'objet d'une facturation à Thau AGGLO :**

<b>2018</b>	<b>VEHICULES DETRUITS</b>
JANVIER	0
FEVRIER	0
MARS	0
AVRIL	3
MAI	3
JUIN	3
JUILLET	3
AOUT	6
SEPTEMBRE	7
OCTOBRE	2
NOVEMBRE	1
DECEMBRE	0
<b>TOTAL</b>	<b>28</b>

**2-4 Analyse du stock au 31/12/2018 par Secteur Géographique :**

<b>Secteur géographique</b>	<b>VEHICULES</b>	<b>UTILITAIRES</b>	<b>MOTOS</b>	<b>CARAVANES</b>
MEZE	2	0	0	0
POUSSAN	2	0	0	0
BOUZIGUES	0	0	0	0
LOUPIAN	0	0	0	0
MONTBAZIN	0	0	0	0
VILLVEYRAC	0	0	0	0
<b>TOTAL DU STOCK AU 31/12/2018</b>	<b>4</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**Au TOTAL : 04 véhicules sur parc**

2-5 Analyse des coûts de fonctionnement et des recettes pour l'année 2018 :

<b>LIBELLE DES FRAIS</b>	<b>Total HT</b>	<b>LIBELLE DES RECETTES</b>	<b>Total HT</b>
<b>Fonctionnement TECHNIQUE</b>		Enlèvements + gardiennage + VL restitués	27351.01
		Enlèvements + gardiennage EPAVES + expertise (AGGLO)	3278.08
Frais d'expertise (61 x 22 ht)	1342.00	Ventes d'épaves	13279.00
<b>Fonctionnement ADMINISTRATIF SUR L ENSEMBLE DES ACTIVITES DU SITE</b>			
Location du Parc	24000.00	Variation de stock	-832.00
Location matériel photocopieur	2518.30	Produits divers gestion courante	0
Entretien immobilier	557.40		
Maintenance informatique	130.10		
Frais bancaires	768.91		
Frais bancaires commission CB	910.00		
Assurance	6037.54		
Publicité	1009.25		
Frais TELEPHONIE	2090.70		
Fournitures administratives	391.13		
Achat de petit équipement	233.56		
Cotisations professionnelles	657.80		
<b>Frais De PERSONNELS + CHARGES</b>			
Rémunération personnel	50529.02		
Cotisation URSAFF	20185.67		
Cotisation Prévoyance	11392.21		
Salaire administrateur gérance	0		
Crédit impôts compétitivité entr.	0		
Cotisation retraite salariés	8640.00		
Cotisations autres organismes	0		
Formation continue	628.00		
Taxe d'apprentissage	462.00		
Honoraire comptable	6033.79		
<b>Charges FISCALES</b>			
Taxe professionnelle	1522.00		
Frais d'actes et contentieux	0		
Dot .Amort.s/immo corporel	0		
Charges diverses gestion courante	0		
Pénalités et amendes	0		

### **3 ANALYSE DE LA QUALITE DE SERVICE**

#### **3-1 Organisation territoriale et pratique**

**Lieu de Restitution** : 07 Ter avenue de MAS DE GARRIC 34120 MEZE

**Heure d'ouverture du bureau** : Du lundi au jeudi de 08h à 12h et de 14h à 18h

Le Vendredi de 08 h à 12h et de 14h à 17h.

**Affichage et signalétique** : Panneau avec heures et jours d'ouverture

#### **Procédure de Restitution en dehors des d'heures d'ouvertures :**

Les autorités compétentes appellent sur le numéro de téléphone d'astreinte. Les chauffeurs d'astreintes procèdent alors à la restitution du véhicule.

#### **3-2 Eléments permettant d'apprécier la qualité du service rendu.**

##### **Restitution des véhicules auprès du public**

Les usagers doivent être munis :

De la main levée délivrée par l'autorité compétente,

Soit de la carte bleue ou de l'espèce, pour régler les frais de mise en fourrière, du gardiennage et des frais d'expertise, si l'expertise a été faite.

Durant les heures d'ouverture du bureau, l'utilisateur se présente spontanément.

Pour les restitutions H24, l'utilisateur appelle sur le numéro d'astreinte et les chauffeurs d'astreinte qui sont sur place font la restitution. Les véhicules qui sont restitués H24 sont ceux qui sont mis en fourrière dans les dernières 24 heures.

Conformément au cahier des charges, l'enlèvement est réalisé dans les 30 minutes suivant l'appel de l'autorité compétente.

##### **- Documents administratifs :**

Le secrétariat conserve la totalité des CERFA de destruction et les tiens à disposition de THAU AGGLO, sur demande.

##### **- Modalités et facilités de règlement :** carte bancaire ou espèces. Affichage conforme mis en place.

- **Moyens de communication**

**Accueil Physique :** permanence tous les jours, matin et après-midi

**Téléphone :** ligne fixe à la disposition du public et des autorités compétentes exclusivement

**Adresse mail et fax :** à la disposition de THAU AGGLO, experts automobiles et aux autorités compétentes.

- Notre site à des caméras de vidéos surveillance qui couvrent l'extérieur et l'intérieur, qui enregistrent et qui peuvent être visionnées à distance, d'un gardien qui vit sur place 7/7 et 24/24 et les chauffeurs d'astreintes pour le dépannage dorment sur place la nuit et le week-end.

